

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil VINGT TROIS, le 20 FEVRIER à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CRENANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FAGUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de conseillers votants : 6 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 13 Février 2023

Date affichage du compte-rendu : 27 Février 2023

Présents : M. Jean-Jacques FAGUET, Maire, Mme Christine JUHAN 1^{ère} Adjointe, Mme Julie GUIDOT, 2^{ème} Adjointe, Mme Lydie MAITREPIERRE, M. Arnaud PRINCE, M. Joël VINCENT.

Absent excusé : M. Pierre CHANFREMOY pouvoir à M. Arnaud PRINCE

Absents : M. Denis REFFAY, Mme Sylvia VELASCO

Secrétaire de séance : M. Joël VINCENT

**Objet : SICTOM DU HAUT JURA :
CONTENEURS SEMI ENTERRES :**

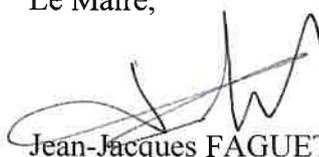
Vu le courrier du Président du SICTOM du Haut-Jura en date du 1^{er} février 2023,
Considérant la demande d'installation de conteneurs semi enterrés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- **DECIDE de PROPOSER les emplacements des conteneurs semi enterrés, la parcelle communale suivante :**
 - **Village : section D N° 366 lieu-dit « A l'Etang » : 2 conteneurs « déchets » et 2 conteneurs « emballages » ;**
- **DECIDE de choisir l'habillage des conteneurs avec lattes de couleur marron ;**
- **ACCEPTE le surcoût d'habillage à 35.20 € HT soit 42.24 € TTC par conteneur ;**
- **DECIDE d'inscrire la dépense pour ce surcoût au budget 2023 ;**
- **ACCEPTE l'établissement à venir d'une convention avec le SICTOM du Haut-Jura pour l'entretien et la collecte des conteneurs semi-enterrés ;**
- **PRECISE que la commune ACCEPTE l'ensemble des installations de conteneurs sur le domaine communal si toutes les conditions sont requises et si notamment la prestation de génie civile sera prise en charge par Terre d'Emeraude Communauté.**
-

Ainsi délibéré, les jour,
mois et an que dessus
et ont signé les membres présents

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,


Jean-Jacques FAGUET

